

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

**OBJET / GAIA : Personnel : création d'un emploi permanent à temps complet d'un policier municipal.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 6 décembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 17

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Jean-Noël Magis, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps complet de policier municipal pour réaliser les missions suivantes :

Missions de police judiciaire :

- Constate les crimes et délits,
- Verbalise les infractions aux arrêtés du Maire,
- Verbalise les infractions au Code de la route : contrôles routiers, dépistages d'alcoolémie...
- Verbalise les infractions au Code de l'environnement : propreté des rues, affichage saugage...
- Verbalise les nuisances sonores,
- Rédige et transmet les documents professionnels à chaque intervention.

Missions de police administrative :

- Assure la médiation et la prévention de la délinquance,
- Assure la surveillance des quartiers et lieux publics,
- Régule le stationnement,

**MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS**  
**KANBOKO HERRIKO ETXEA**

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**20231212-025-G**

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 064-216401604-20231212-20231212\_025G-DE



- Gère les foules lors de manifestations,
- Gère les objets trouvés,
- Assure la capture de chiens errants,
- Gère la mise en fourrière des véhicules abandonnés,
- Rédige et transmet les documents professionnels à chaque intervention.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi : Policier municipal.

Grades associés : Gardien Brigadier  
Brigadier-chef principal

Catégories hiérarchiques : C

Effectif budgétaire : 1

Temps hebdomadaire moyen de travail : Temps complet.

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement d'un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de police municipale en application du principe général posé à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires,

La rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale par délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2018.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'un emploi permanent à temps complet de policier municipal,

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

**Jean-Paul EYHERACHAR**  
Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza